

# Mémo cantine-garderie

Création du dossier d'inscription : sur le portail 

adresse : <http://inscription.cantine-de-france.fr>

code commune : 218.

Pour les parents séparés : chaque parent créé son propre dossier.

Inscriptions cantine/garderie : sur le portail <https://parent.cantine-de-france.fr/>

Délais d'inscription/annulation repas cantine :

- Pour que l'enfant déjeune le lundi midi, l'inscription devra être saisie au plus tard le vendredi précédent 07H30.
- Pour que l'enfant déjeune le mardi midi, l'inscription devra être saisie au plus tard le lundi précédent 07h30.
- Pour que l'enfant déjeune le jeudi midi, l'inscription devra être saisie au plus tard le mardi précédent 07h30.
- Pour que l'enfant déjeune le vendredi midi, l'inscription devra être saisie au plus tard le jeudi précédent 07h30.

Délais d'inscription/annulation garderie : la veille avant 18h30

Contacts :

- au sujet de la facturation, de l'organisation quotidienne : Christine Crébier et Rachel Girardot : messagerie Cantine de France à privilégier pour une réponse rapide.  
[cantine-garderie@massignieu.fr](mailto:cantine-garderie@massignieu.fr) // 04.79.81.74.50
- autres sujets : Stéphanie Savey : [adjoint.scolaire@massignieu.fr](mailto:adjoint.scolaire@massignieu.fr)



PanneauPocket

Téléchargez l'application PanneauPocket pour recevoir les alertes et informations de la commune

